



2024

Rapport
du budget Primitif



Table des matières

Contexte économique et financier	3
I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget	5
II. La section de fonctionnement.....	7
A. Les recettes de fonctionnement	7
1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole	8
2. Dotations, subventions et participations	8
3. Le produit de la fiscalité directe locale	9
4. Les compensations	10
5. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales.....	10
6. Les autres produits de fonctionnement	11
B. Les dépenses de fonctionnement	13
1. Achats de biens et de services	15
2. Les charges de personnel	16
3. Les subventions, contributions et participations	17
4. Autres charges de gestion courantes.....	18
5. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.	19
III. L'investissement et son financement	19
A. Les dépenses d'investissement.....	19
B. Le financement de l'investissement.....	24
1. Les ressources propres.....	24
2. L'emprunt	25
IV. L'endettement	26
Conclusion	27

Contexte économique et financier

1. Un contexte économique encore fragile malgré un ralentissement de l'inflation

Les hypothèses de croissance retenues dans le projet de loi de Programmation des finances publiques 2023-2027 actualisé témoignent d'une économie qui résisterait en 2023 face aux chocs externes (1,0% en euros constants), puis rebondirait progressivement (1,4% en 2024 puis 1,7% en 2025). Au niveau national, l'activité économique a peu évolué dans l'industrie ces derniers mois et a faiblement progressé dans les services marchands et le second œuvre du bâtiment. Sur le territoire toulousain la reprise économique s'est installée, avec des secteurs comme l'aéronautique et le spatial qui tirent l'activité. Le chômage devrait continuer à baisser, malgré la croissance de la population. Les prix sont en baisse pour les matières premières et ceux des produits finis se stabilisent. Ainsi, après le pic connu au second semestre 2022, l'inflation poursuit son ralentissement entamé au printemps 2023 et pourrait atteindre 4,9% en 2023, puis 2,6% en 2024.

Dans ce contexte, la Mairie de Toulouse devrait bénéficier d'une revalorisation encore importante des valeurs locatives en 2024 mais pâtirait d'une perspective de croissance plus faible faisant peser une incertitude sur ses recettes. Par ailleurs, les encaissements de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) impactent les perspectives de recettes. En effet, pour 2024, ils continueront de subir l'évolution des ventes dans l'immobilier qui s'inscrivent en baisse continue depuis le début 2023, notamment du fait de la remontée des taux d'intérêt et du durcissement des conditions d'emprunt. Après une chute de cette recette en 2023, le produit DMTO connaîtrait une nouvelle baisse, plus mesurée, en 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont également en hausse. Si les prix de l'électricité semblent se stabiliser, la hausse des prix des denrées alimentaires reste très importante avec une inflation estimée à 15% pour 2024.

Par ailleurs, les mesures gouvernementales pèsent lourdement sur la masse salariale :

- Revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1^{er} juillet 2023,
- Mesures spécifiques ciblant les bas salaires (selon le gouvernement, celles-ci permettraient jusqu'à 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024),
- Versement en janvier 2024 d'une prime « pouvoir d'achat » aux agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros brut,
- Hausse du taux forfaitaire de remboursement du transport collectif (75 % contre 50 % précédemment) à compter du 1^{er} septembre 2023.

En plus des effets en année pleine de ces mesures, pour 2024, de nouvelles mesures règlementaires sont annoncées :

- Au 1^{er} janvier, 5 points d'indice supplémentaires pour les agents de la fonction publique,

- Augmentation d'un point du taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), faisant passer la part patronale à 31,65 %.

Enfin, le contexte international rend les prévisions très aléatoires et oblige à prendre des marges prudentielles.

2. Malgré une inflation qui reste importante, la Mairie de Toulouse continuera de préserver le pouvoir d'achat des habitants tout en investissant pour l'avenir

Malgré ce contexte contraint, cette année encore le budget primitif de la Mairie de Toulouse vise à préserver le pouvoir d'achat des habitants en n'augmentant pas les taux d'imposition, ni les tarifs des prestations qui leur sont proposées. Par ailleurs, il s'agit aussi de maintenir un niveau d'investissement important pour préparer l'avenir.

Les travaux sur les groupes scolaires, les piscines, les crèches, ou encore la nature en ville se poursuivent : les rues et places de Toulouse changent de visage, et donnent davantage d'espace aux piétons et aux vélos, le patrimoine municipal est rénové, de nouveaux équipements sont construits. Ce budget sera aussi celui d'une plus grande proximité avec les Toulousaines et les Toulousains avec des services du quotidien, plus présents et plus accessibles - commerces, marchés, santé, loisirs, culture – qui renforcent dans chaque quartier cette ambiance "village" si appréciée et qui améliorent toujours la qualité de vie.

En 2024, la Mairie de Toulouse diminuera son fonds de roulement, constitué opportunément lorsque les taux étaient très favorables, afin de soutenir l'investissement, qui ne connaîtra pas de pause en cette fin de mandat.

I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	668,53	695,01	4,0%	26,48
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	604,10	638,46	5,7%	34,36
Epargne de gestion	64,43	56,55	-12,2%	-7,88
Charges financières nettes	4,63	5,64	21,8%	1,01
Epargne brute	59,80	50,91	-14,9%	-8,89
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>8,94%</i>	<i>7,33%</i>		
Remboursement en capital de la dette (retraité)	21,33	23,90	12,1%	2,58
Epargne nette	38,47	27,01	-29,8%	-11,46
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>5,75%</i>	<i>3,89%</i>		
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	221,65	225,72	1,8%	4,07
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	40,42	32,81	-18,8%	-7,61
Emprunt d'équilibre	142,76	165,90	16,2%	23,14

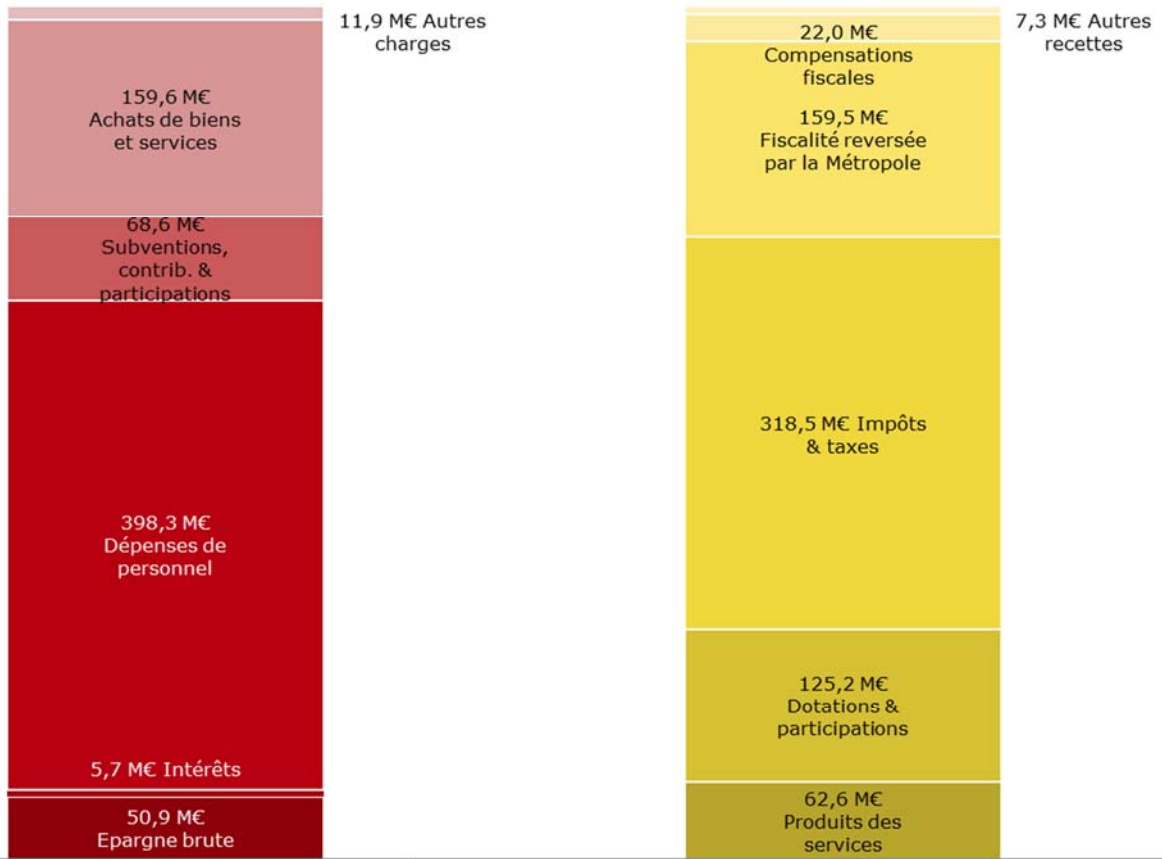
La croissance favorable du produit de la fiscalité locale, en majeure partie issue d'une revalorisation des bases avec un Indice des Prix à la Consommation Harmonisée projeté à 4 %, associée à une augmentation des dotations de l'Etat (+ 4 M€ au titre de la DGF) constituent les principales hausses (22 M€) des recettes de fonctionnement. Retraitées de l'effet des nouvelles modalités de versement des prestations CAF (Contrat enfance jeunesse et bonus territoire), les recettes de fonctionnement progressent de près de 30 M€.

La hausse des charges de fonctionnement est de 5,7 % mais reste maîtrisée compte tenu notamment de paramètres conjoncturels tels que l'évolution du coût des denrées alimentaires et des diverses mesures pour la rémunération du personnel.

La progression des dépenses conjuguée à une évolution des recettes de fonctionnement moindre permet de projeter **une épargne nette à 27 M€**, soit une diminution de 11,94 M€ par rapport à l'exercice précédent dont 3 M€ du fait de l'augmentation de l'annuité de la dette.

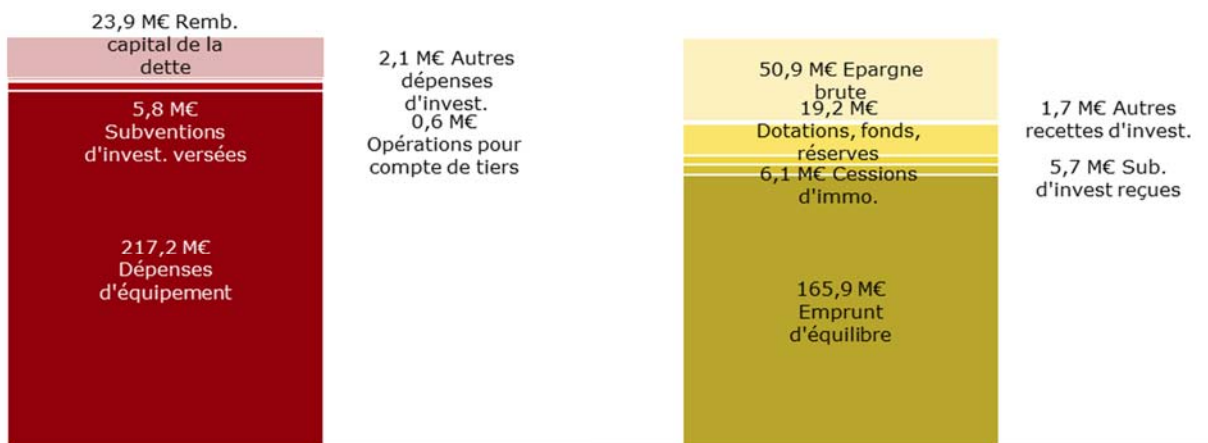
Le niveau des dépenses d'investissement prévu au budget primitif est en phase avec le rythme soutenu d'une quatrième année de mandature et la poursuite des projets inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements avec un montant de dépenses réelles hors dette de 225,7 M€.

En conséquence, au stade du budget primitif, le besoin d'emprunt d'équilibre s'élève à 165,9 M€ (+23,1 M€ par rapport au BP 2023).



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 695,1 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 695,1 M€



DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 249,6 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 249,6 M€

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	61,17	62,65	2,4%	1,48
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	21,84	22,49	3,0%	0,65
Redevances et droits des services	28,31	29,49	4,2%	1,18
Mise à disposition de personnel	8,88	8,14	-8,3%	-0,74
Remboursement de frais	0,98	1,03	5,5%	0,05
Autres produits des services	1,16	1,49	29,0%	0,34
Impôts et taxes	302,63	318,45	5,2%	15,83
Fiscalité directe	253,33	266,99	5,4%	13,66
Fiscalité indirecte	49,30	51,46	4,4%	2,16
Autres impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Fiscalité reversée par la Métropole	157,63	159,50	1,2%	1,87
Attribution de compensation (AC)	140,71	139,34	-1,0%	-1,37
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	16,92	20,16	19,1%	3,24
Compensations des exonérations fiscales	20,36	22,03	8,2%	1,68
Compensation de la réforme de la TP	0,00	0,00	-	0,00
Compensation des exonérations de TF	19,37	21,29	9,9%	1,92
Compensation des exonérations de TH	0,00	0,00	-	0,00
Autres compensations	0,99	0,75	-24,4%	-0,24
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	120,45	125,20	3,9%	4,75
Dotation global de fonctionnement (DGF)	72,87	76,97	5,6%	4,10
Participations	45,31	45,95	1,4%	0,64
Autres dotations et participations	2,07	2,07	0,0%	0,00
Autres produits de gestion courante	6,08	6,97	14,6%	0,89
Revenus des immeubles	2,02	1,89	-6,4%	-0,13
Red. versées par fermiers et concessionnaires	1,42	2,58	81,7%	1,16
Autres produits de gestion courante	2,64	2,50	-5,4%	-0,14
Autres recettes de fonctionnement	0,22	0,22	0,0%	0,00
Recettes de fonctionnement (hors produits financiers)	668,53	695,01	4,0%	26,48

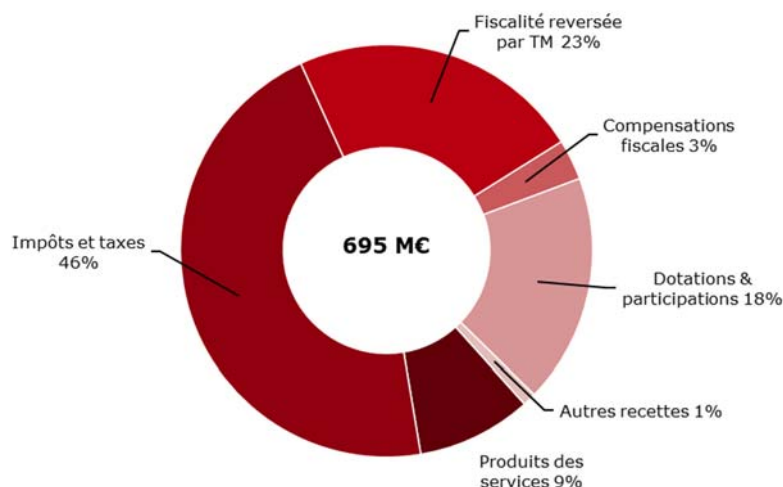
Le BP prévoit une progression des recettes de fonctionnement de 26,48 M€, soit une hausse de 4 % par rapport à 2023.

Cette évolution résulte de 3 facteurs :

- une croissance très favorable des produits de fiscalité au sens large qui génère une ressource supplémentaire de près de 19 M€, principalement du fait de la revalorisation des bases ;
- la hausse des dotations et participations de 4,8 M€ compte tenu principalement de l'abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement prévu dans le projet de loi de finances ;
- les produits des services en hausse de 1,5 M€ dont 0,9 M€ de redevances culturelles attendues avec le lancement de la grande exposition sur les Cathares portée conjointement par le musée des Jacobins et le musée Saint Raymond.

La quotité de chaque type de recette (ci-dessous) est globalement similaire en 2024 à celle constatée au budget primitif 2023. La fiscalité représente près de 72 %.

Répartition des recettes de fonctionnement par nature (hors produits financiers)



1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole

a. L'attribution de compensation (AC) : 139,3 M€

L'attribution de compensation inscrite au budget 2024 est en légère baisse du fait de la projection de la refacturation des services communs.

Le montant précis de l'AC sera ajusté dans une étape intermédiaire lorsque le niveau des charges transférées sera validé par la CLECT.

b. La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 20,2 M€

La DSC de la Mairie de Toulouse est évaluée, pour 2024, à 20,16 M€ soit une progression de 3,2 M€ par rapport au budget 2023. Cette évolution importante est conforme au pacte financier et fiscal de Toulouse Métropole actualisé le 20 octobre 2022 et s'explique par la restitution de la dynamique fiscale relative au transfert de produit de taxe foncière réalisé en 2021.

2. Dotations, subventions et participations

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation global de fonctionnement (DGF)	72,87	76,97	5,6%	4,10
Dotation forfaitaire	55,50	58,17	4,8%	2,67
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	12,08	13,31	10,2%	1,23
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	5,29	5,50	3,9%	0,21
FCTVA	0,20	0,20	0,0%	0,00
Participations	45,31	45,95	1,4%	0,64
Participations - Etat	3,15	5,82	84,9%	2,67
Participations - Autres tiers	42,16	40,13	-4,8%	-2,03
Autres dotations et participations	2,07	2,07	0,0%	0,00
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	120,45	125,20	3,9%	4,75

a. Les dotations

Les prévisions sont construites sur la base du Projet de Loi de Finances (PLF) 2024 qui prévoit, en l'état actuel de sa rédaction, un abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal de 220 M€ en 2024. Cette enveloppe complémentaire permettrait de financer la progression de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) pour 90 M€ et de la dotation de solidarité rurale (DSR) pour 100 M€ et la progression de la dotation d'intercommunalité (30 M€).

Les règles de répartition pour 2024 n'étant pas connues, les produits des dotations sont prévus en fonction des modalités de répartition 2023. La reconduction des règles de répartition actuelles conduirait à une hausse de la DGF évaluée à +1,1 M€ en 2024, soit +1,4% par rapport au montant notifié en 2023 et +4,1 M€ par rapport au BP2023.

b. Les autres participations

Pour 2024, les **participations** affichent une hausse de 1,4% (+ 0,6 M€) par rapport à 2023, pour s'élever à 46 M€. Elles comprennent les aides de l'Etat (5,8 M€), principalement pour les activités éducatives (5,2 M€) et les dispositifs partenariaux avec la Caisse d'Allocations Familiales (39,8 M€ en 2024 contre 42 M€ en 2023), au titre des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE), des Accueils de Loisirs et de la Petite Enfance.

Les prévisions des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) se décomposent comme suit :

- dans le domaine **la petite enfance**, elles s'élèvent à 21,8M€ dont 17,6 M€ pour la Prestation de Service Unique et 4,1 M€ pour le Bonus Territoire Convention Territoriale Globale qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse.
L'année 2023 avait été marquée par une prévision exceptionnelle en raison de la perception de 100% des montants dus au titre de l'année 2022 au titre du CEJ et 70% de provisions au titre de la perception de la 1^{ère} année du Bonus Territoire pour l'année 2023.
En 2024, les projections de recettes s'appuient sur les modalités classiques de calcul soit une perception de 70% de l'aide prévisionnelle 2024 et 30% du solde réel 2023. Il n'y a donc pas de fléchissement du soutien de la CAF sur ce secteur ;
- dans le domaine de **l'éducation**, il est prévu des aides CAF à hauteur de 11,35 M€ contre 9,4 M€ en 2023 et pour **l'enfance-loisirs** de 6,15 M€ contre 3,9 M€ en 2023. Sur ces compétences, les nouvelles modalités de financement du contrat enfance jeunesse transformé au 1^{er} janvier 2024 en Bonus Territoire dans le cadre de la CTG, constituent un apport de ressources exceptionnelles. En effet, la collectivité percevra en 2024 100% des montants dus au titre du CEJ pour l'année 2023 et 70% de provisions pour l'année 2024 au titre du bonus territoire ;
- les services **solidarité** (accueils jeunes) et **hygiène et santé** (Plan Santé) bénéficieront d'un accompagnement de la CAF à hauteur de 0,57 M€.

La partie « **Autres dotations et participations** » concerne principalement la dotation générale de décentralisation (2 M€) dont la projection est stable par rapport à 2023. Cette dotation est destinée principalement à compenser les charges transférées aux communes en matière de services municipaux d'hygiène et de santé (1,9 M€).

3. Le produit de la fiscalité directe locale

Le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties inscrit au budget primitif 2024 s'élève à 256,1 M€ et intègre :

- une revalorisation forfaitaire de 4,0% des bases pour les locaux d'habitation, correspondant à une estimation, au moment de la construction du budget primitif, de la progression de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2022 et novembre 2023 ;
- une revalorisation forfaitaire de 1% pour les locaux commerciaux ;
- une croissance physique projetée des bases des locaux d'habitation limitée à 0,5%, et une stabilité de la base physique des locaux commerciaux et industriels.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires se voient appliquer une revalorisation forfaitaire des bases de 4,0%, et une croissance physique de 0,5%.

Enfin, il convient de noter que **les taux de fiscalité n'évoluent pas en 2024** et que la pression fiscale municipale est parfaitement stable depuis 2015.

4. Les compensations

Les allocations compensatrices sont versées par l'Etat aux collectivités suite à la mise en place d'exonérations de fiscalité locale.

Pour 2024, elles connaissent une progression liée à l'évolution des bases exonérées auxquelles elles correspondent.

5. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Taxe add. aux droits de mutation ou pub. foncière	29,10	28,00	-3,8%	-1,10
Taxe sur l'électricité	8,40	10,50	25,0%	2,10
Prélèvement sur les produits des jeux	7,24	7,85	8,4%	0,61
Taxes locale sur la publicité extérieure	2,10	2,10	0,0%	0,00
Droit de place	1,80	2,35	30,9%	0,56
Autres impôts et taxes indirects	0,66	0,66	-0,1%	0,00
Fiscalité indirecte et autres taxes	49,30	51,46	4,4%	2,16

Le produit de la **fiscalité indirecte** est projeté **en augmentation de 4,4 %, soit une progression de 2,2 M€.**

Poste prépondérant de la fiscalité indirecte, **le produit des droits de mutation (DMTO)** est évalué à 28,0 M€. Après une forte baisse attendue au compte administratif 2023, il est fait l'hypothèse d'une stabilisation en 2024. Cette estimation est construite dans un contexte inflationniste avec une hausse des taux de crédit à l'habitat ayant entraîné un net recul du volume des transactions immobilières.

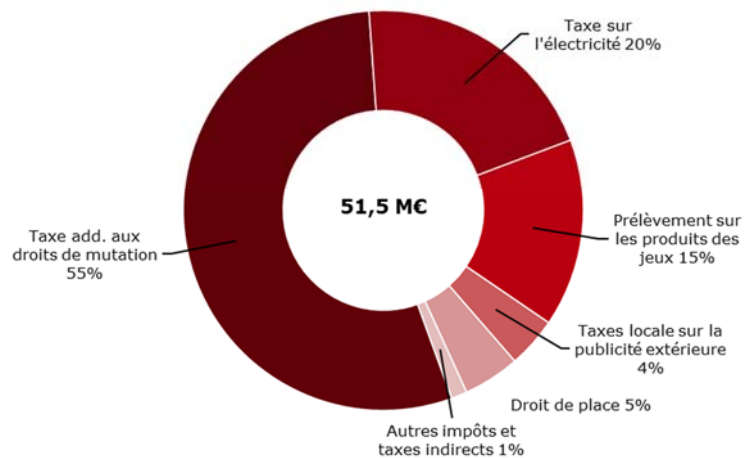
Le produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) est attendu en nette hausse en 2024 par rapport au budget primitif 2023. Pour rappel, cette part de TICFE a remplacé la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en 2023. A compter de 2024, ce produit évoluera chaque année en fonction de l'inflation et de la variation de la consommation d'électricité sur le territoire de la commune.

Les **produits des jeux** continuent leur progression (+ 0,61 M€) même si cette dernière est moins sensible qu'en 2023 (+1,2 M€), année de retour à une activité normale post crise sanitaire.

Les prévisions relatives à la taxe locale sur la **publicité extérieure** sont stables de BP à BP.

Concernant les **droits de place**, la hausse de 0,56 M€ s'explique par une anticipation d'une évolution favorable des redevances pour neutralisation de places de parking en secteur payant (+ 0,13 M€) ainsi que des recettes (+0,43 M€) liées aux marchés de plein vent (impact de la nouvelle grille tarifaire instaurée au 01/01/2023) et aux marchés couverts.

Répartition de la fiscalité indirecte et autres taxes

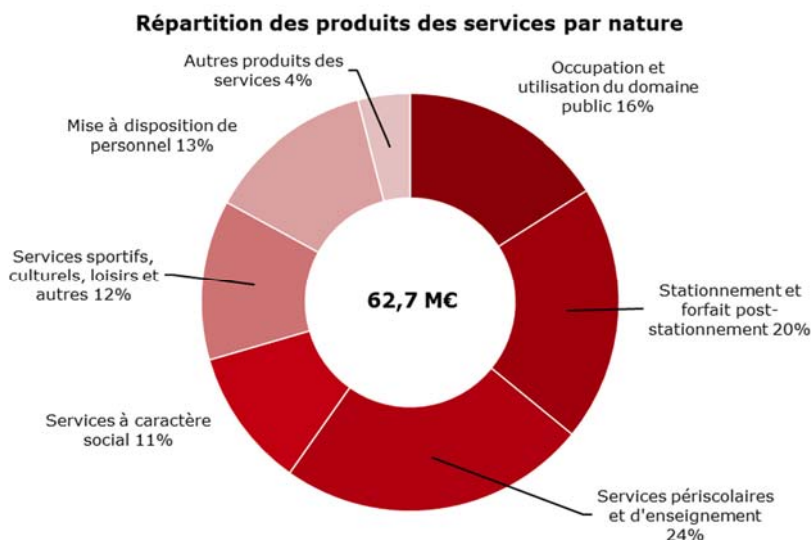


6. Les autres produits de fonctionnement

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	21,84	22,49	3,0%	0,65
Redevance d'occupation du domaine public communal	5,24	4,39	-16,2%	-0,85
Red. de stationnement et forfait post-stationnement	12,00	12,47	3,9%	0,47
Autres redevances d'utilisation du domaine	4,60	5,63	22,4%	1,03
Redevances et droits des services	28,31	29,49	4,2%	1,18
Red. et droits des services à caractère culturel	1,51	2,37	56,8%	0,86
Red. et droits des services à caractère sportif	2,61	2,51	-3,9%	-0,10
Red. et droits des services à caractère de loisirs	1,97	2,04	3,4%	0,07
Red. et droits des services à caractère social	6,56	6,73	2,6%	0,17
Red. et droits des serv. périscolaires et d'enseignement	14,96	14,96	0,0%	0,00
Autres redevances et droits des services	0,71	0,89	26,4%	0,19
Mise à disposition de personnel	8,88	8,14	-8,3%	-0,74
Remboursement de frais	0,98	1,03	5,5%	0,05
Autres produits des services	1,16	1,49	29,0%	0,34
Produits des services	61,17	62,65	2,4%	1,48

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services sont projetés en hausse de 1,5 M€ par rapport au BP 2023 afin de tenir compte de plusieurs paramètres :

- **les recettes des services publics tarifés** (cantines, centres de loisirs, crèches, équipements culturels et sportifs...) sont en augmentation de 4,2% pour un montant total de 29,5 M€. Les redevances culturelles sont attendues en hausse (+0,9 M€ estimé) avec le lancement de la grande exposition sur les Cathares portée conjointement par le musée des Jacobins et le musée Saint Raymond ;
- **les redevances et recettes d'utilisation du domaine** (droits de voirie, de publicité sur mobilier urbain, de fourrière, de stationnement) affichent une augmentation de 0,65M€. Les recettes liées au stationnement sont estimées en progression (+0,5 M€) consécutivement à la mise en place de la Lecture Automatiques des Plaques d'Immatriculations (LAPI) depuis le mois d'août 2022. Cette estimation est construite sur la base des recettes constatées sur le 1er semestre 2023 ;
- **les refacturations à Toulouse Métropole et à d'autres collectivités de personnel** affichent un montant total de 7,6 M€ pour 2024 ;
- la Mairie de Toulouse continue de porter la masse salariale mise à disposition de la **SPL du Métro** pour un montant estimé à 0,6 M€.



B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Achats de biens et de services	155,99	159,65	2,3%	3,65
Dépenses de personnel	365,76	398,33	8,9%	32,57
Fonds de péréquation et autres reversements	3,14	2,77	-11,6%	-0,37
Subventions, contributions et participations	70,27	68,58	-2,4%	-1,69
Autres charges de gestion courante	8,35	8,71	4,3%	0,36
Autres charges de fonctionnement	0,59	0,42	-28,4%	-0,17
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	604,10	638,46	5,7%	34,36

Le contexte économique inflationniste pèse sur les dépenses de fonctionnement qui devraient augmenter en 2024 de près de 34,4 M€, soit une progression de 5,7 % de BP à BP.

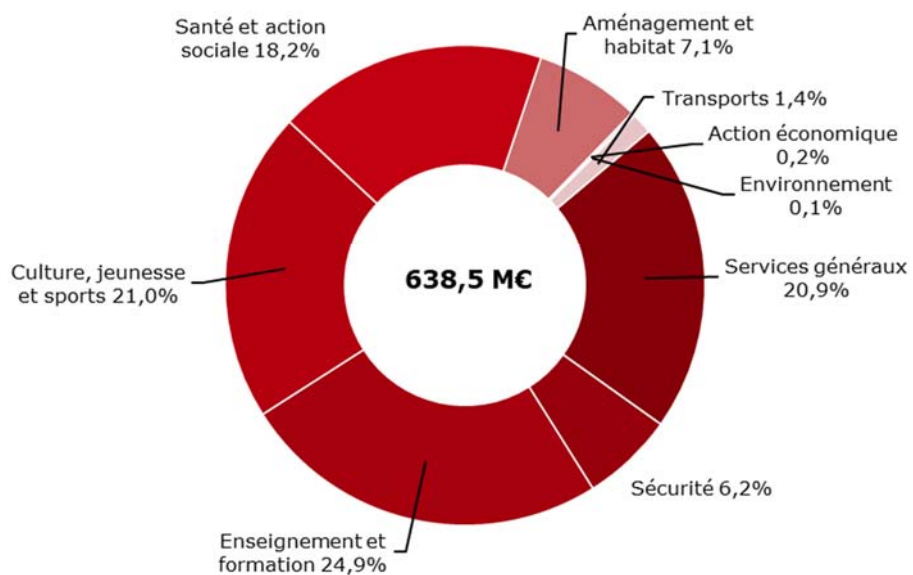
Après la hausse de 2023, les dépenses liées à l'énergie diminuent notamment dans le secteur du gaz (-4 M€ de BP à BP). Toutefois, l'inflation pèse sur les prix des marchés publics notamment dans le secteur alimentaire (+ 15 % anticipés pour les révisions de prix des marchés de denrées alimentaires).

Par ailleurs, l'effet en année pleine des mesures salariales de 2023, conjugué aux mesures anticipées pour l'exercice 2024, pèse sur la masse salariale qui progresse de près de 9 %.

Le graphique ci-dessous représente la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors dette, par grands secteurs d'intervention. Les dépenses de proximité liées à la vie de quartier (éducation, culture, sports, santé, sécurité) représentent près de 70 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Les seules dépenses de personnel, représentant 63% de dépenses de fonctionnement (après les refacturations avec Toulouse Métropole des agents mutualisés), témoignent de la volonté de la Mairie à poursuivre la gestion en directe de nombreuses activités municipales.

Dépenses réelles de fonctionnement par fonction (hors frais financiers)



1. Achats de biens et de services

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Matières et fournitures	59,64	57,13	-4,2%	-2,51
Eau et assainissement	4,13	3,98	-3,5%	-0,15
Energie, électricité	14,90	15,10	1,3%	0,19
Chauffage urbain	1,73	2,23	29,1%	0,50
Gaz	14,04	9,20	-34,5%	-4,84
Alimentation	13,02	14,91	14,5%	1,89
Fournitures d'entretien	1,24	1,59	28,3%	0,35
Fournitures de petit équipement	2,72	2,20	-19,3%	-0,53
Vêtements de travail	0,69	0,74	7,2%	0,05
Fournitures scolaires	2,00	0,95	-52,2%	-1,04
Autres matières et fournitures	5,18	6,24	20,5%	1,06
Contrats de prestations de services	39,47	42,01	6,4%	2,53
Locations mobilières et immobilières	9,77	9,59	-1,8%	-0,18
Entretien et réparations	10,08	10,27	1,9%	0,20
Assurances	1,00	1,22	21,2%	0,21
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2,55	2,69	5,3%	0,13
Publicité, publications et relations publiques	4,97	5,23	5,3%	0,26
Transports	2,29	2,19	-4,6%	-0,10
Déplacements et réceptions	0,68	0,56	-17,6%	-0,12
Frais postaux et de télécommunications	0,75	0,86	14,2%	0,11
Frais de gardiennage	3,26	3,84	18,0%	0,59
Frais de nettoyage des locaux	3,04	3,75	23,2%	0,71
Remboursement de frais à TM	8,18	8,42	2,9%	0,24
Impôts et taxes	2,49	2,42	-2,7%	-0,07
Autres charges à caractère général	7,82	9,47	21,2%	1,66
Achats de biens et de services	155,99	159,65	2,3%	3,65

Les achats de biens et services représentent près de 25% des dépenses de fonctionnement. De BP à BP, le niveau projeté de cet item évolue à la hausse (+3,65 M€) pour atteindre 159,7 M€.

Comme pour le budget primitif 2023, le budget 2024 est construit dans un contexte économique inflationniste. Ainsi, les prévisions ont été faites en tenant compte :

- D'une hausse des prix des denrées alimentaires, principalement pour la restauration scolaire à hauteur de 15%, soit +1,89 M€ ;
- D'une diminution au budget primitif des dépenses liées aux fluides de 4,4 M€ principalement due aux prix du gaz pour les bâtiments municipaux (9 M€ en 2024 contre 14 M€ en 2023 et 4,02 M€ en 2022). Les anticipations pour ce qui concerne l'électricité sont en croissance de 1,3 %, soit 0,19 M€.

Concernant le recours à des **contrats de prestations de services**, les crédits sont en hausse de 2,5 M€.

Plusieurs actions sont mises en œuvre pour favoriser la transition écologique dans les écoles :

- La phase expérimentale de valorisation des biodéchets avec du compostage et de la collecte à la source menée depuis 2022 a conduit à privilégier la solution de la collecte. Elle sera déployée dans un premier temps dans l'ensemble des écoles

maternelles à compter de 2024 pour un coût de 0,26 M€ puis dans les écoles élémentaires en 2025 (cout estimé à 0,5 M€). L'objectif est de réduire de moitié le volume de déchets alimentaires des cantines scolaires d'ici 2026 ;

- Le déploiement de nouvelles solutions de nettoyage basées sur de l'eau ozonée et une méthode de pré-imprégnation des microfibrilles permettant de ne plus utiliser de produits chimiques. Le coût du déploiement partiel sur 50 écoles en 2024 s'élève à 0,12 M€.

Les frais de nettoyage de locaux et de gardiennage sont impactés à la fois par un effet prix lié à l'inflation mais également par un effet volume des prestations réalisées liées notamment à l'augmentation des surfaces occupées.

Enfin, **les remboursements de frais à Toulouse Métropole** dans le cadre de la mutualisation de services augmentent de près de 0,20 M€ en corrélation avec l'augmentation du coût des matières premières (entretien des véhicules).

Les autres dépenses constituant les achats de biens et de services restent globalement stables par rapport à 2023. La maîtrise de ce poste est essentielle pour garantir l'équilibre budgétaire. Les directions poursuivent leur travail de recherche d'économies et de pistes d'optimisation tout en garantissant le maintien d'un service public de qualité.

2. Les charges de personnel

Les dépenses de masse salariale inscrites au titre du budget principal pour 2024 progressent de +8,9 % par rapport au BP 2023 pour atteindre 398,3 M€.

Cette évolution s'explique notamment par les éléments suivants :

- L'impact de la mise en œuvre des décisions gouvernementales :
 - o L'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice (+ 1,5 % au 1^{er} juillet 2023) : + 4,6 M€ ;
 - o L'effet année pleine des revalorisations catégorielles (attribution de 9 points d'indice majoré aux agents de catégorie C1/C2/C3 et B1 au 1^{er} juillet 2023): + 0,9 M€ ;
 - o L'augmentation + 5 points pour l'ensemble des agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024 : + 3,2 M€ ;
 - o L'augmentation de la cotisation patronale retraite au 1^{er} janvier 2024 : + 1,7 M€.
- L'impact de la mise en œuvre de la **prime facultative « pouvoir d'achat »**. Cette prime dégressive, comprise entre 800€ et 300€ bruts, sera versée en janvier aux agents de la Mairie, en prenant comme référence les montants plafonds. L'impact financier est identifié à hauteur de + 4,9 M€.

- L'évolution liée aux **déroulements de carrières** des agents :
 - o Avancements d'échelon : + 1,5 M€ ;
 - o Avancements de grade et promotions internes : + 0,7 M€.

Le budget primitif 2024 comprend la création de 25 postes de policiers municipaux permettant d'atteindre la cible de + 100 policiers sur le mandat, le renforcement des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et de l'équipe de la direction Protection des Populations. Il est également prévu le transfert du personnel d'une structure Petite Enfance du CCAS vers la Mairie de Toulouse.

L'effort de maîtrise de la masse salariale engagé lors de la mise en place des 1 607 heures sera par ailleurs poursuivi. L'année 2024 sera en outre marquée par la mise en œuvre du projet de réorganisation des services (Proxima). Dans ce cadre, les moyens RH déployés au sein des directions de territoires comme en central feront l'objet d'un suivi attentif.

Pour rappel, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont fait le choix de mettre en place des services communs et des services mutualisés. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a acté une évaluation du coût des services communs pour l'année 2023 à 40,7 M€.

Une fois retraitée des flux réciproques afférents à ces mutualisations, la masse salariale réellement affectée aux politiques publiques municipales atteindrait 431,5 M€, soit 63% des dépenses réelles de fonctionnement.

3. Les subventions, contributions et participations

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Subventions de fonct. au CCAS	12,01	12,96	7,9%	0,95
Sub. de fonct. aux étab. & services admin. rattachés	4,69	4,69	0,0%	0,00
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	39,57	37,54	-5,1%	-2,03
Contributions obligatoires	6,57	6,52	-0,8%	-0,05
Autres subventions et participations	7,42	6,86	-7,6%	-0,57
Subventions, contributions et participations	70,27	68,58	-2,4%	-1,69

Ce poste de dépenses diminue de 1,69 M€ de BP à BP.

Les **subventions de fonctionnement aux associations** représentent 55% de ce poste soit un montant de 37,5 M€ et affichent une baisse de BP à BP de 2 M€. Ceci s'explique par les nouvelles modalités de versements des participations CAF relatives au « bonus territoire » :

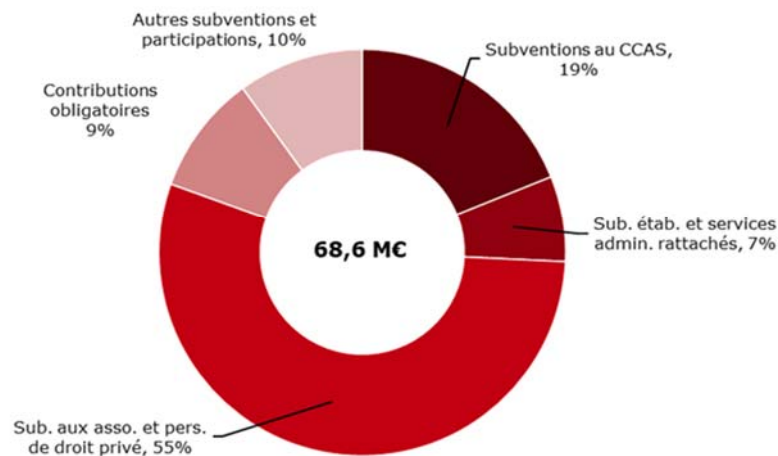
- En 2024, le niveau de subvention aux associations dans les secteurs de la petite enfance et de l'enfance (ludothèque) affiche une diminution de 1,3 M€. Cette baisse s'explique par le versement d'une avance de trésorerie exceptionnelle en 2023.
- En 2024, les nouvelles modalités de versement du Bonus Territoire sont étendues au secteur des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole et au Centre de Loisirs extrascolaires. Afin de soutenir les structures dans les nouvelles modalités de

versement de la CAF, la Mairie de Toulouse leur accorde une avance de trésorerie, remboursable en cas de résiliation de la convention.

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale progresse de 0,95 M€ soit une hausse de +7,9 % justifiée par les mesures réglementaires en termes de masse salariale et la prise en compte de l'impact de l'inflation sur les charges de fonctionnement du CCAS. L'impact du transfert de la structure de petite enfance à la Mairie de Toulouse au 1^{er} janvier 2024 sera neutralisé via la subvention.

Enfin, concernant les **autres subventions et participations**, la principale évolution concerne l'actualisation de la compensation de service public reversée à la SPL Le Métronum dont le montant total s'élève à 3,2 M€ contre 3,6 M€ en 2023.

Répartition des subventions, contributions et participations par typologie



4. Autres charges de gestion courantes

Ce poste est en hausse de 4,3 %, soit + 0,4 M€ par rapport au budget primitif 2023. Retraité des transferts de crédits prévus auparavant sur les chapitres de dépenses de personnel ou d'achats de biens et service, l'évolution est limitée à 0,1 M€.

Les indemnités versées aux élus (point d'indice et taux de cotisation retraite) augmentent de 0,08 M€. La hausse concerne également les tarifs de la SACEM, les charges de logiciels pour la direction du numérique et pour le fonctionnement des écoles publiques.

Les inscriptions pour les admissions de titres en non-valeur ou pour les pénalités sur les marchés restent stables.

5. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est réparti entre Toulouse Métropole et ses communes membres à partir du coefficient d'intégration fiscal (CIF). Aucun changement majeur n'étant prévu à ce jour pour 2024, le prélèvement au titre de ce fonds est anticipé comme stable par rapport au montant notifié en 2023 (2,4 M€). Le volume du FPIC est figé par la loi à 1 milliard d'euros.

III. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

La Programmation Pluriannuelle des Investissements a été votée en mars 2021, pour un montant de 944 millions d'euros pour la période 2021-2026. Le recensement de nouveaux projets à l'issue des travaux de mi-mandat a conduit à augmenter la PPI de 113 M€ pour la porter à 1 057 millions d'euros.

Cette capacité financière octroyée aux directions opérationnelles pour mener à bien les projets de la mandature fait l'objet chaque année, lors des étapes budgétaires, d'une inscription de crédits, correspondant aux besoins résultant de la programmation technique des opérations.

Pour le budget 2024, le programme d'investissements s'élève à 225,7 millions d'euros, soit 21,3% des crédits prévus au sein la PPI actualisée 2021-2026. La présentation des dépenses d'investissement au BP2024 consolide l'ensemble des inscriptions budgétaires, y compris les crédits qui seront transférés aux territoires dans le cadre du projet PROXIMA.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Chapitres 13, 20, 204, 21, 23, 26, 27 et 458

Sécurité et tranquillité	10,91
Sécurité	4,34
Eclairage public	4,63
Mobilités et réseaux	1,26
Education - plan sûreté	0,61
Coordination -performance	0,06
Vie de quartier et proximité	113,96
Education	64,18
Sports	11,15
Aménagement – équipements mutualisés	2,40
Action territoriale	14,39
Solidarités	9,61
Petite enfance	8,10
Animation socioculturelle (dt mission égalité)	2,82
Enfance loisirs	0,83
Réglementation	0,47
Hygiène et santé	0,00
Développement durable et la nature en ville	33,27
Nouveaux projets : photovoltaïque, végétalisation, rafraîchissement	3,78
Espaces verts	9,58
Environnement	2,27
Parc automobile	7,32
Immobilier - leds dans les écoles	4,06
Immobilier - travaux courants économie d'énergie	3,75
Sports - leds terrains de sport	2,49
Rayonnement municipal et Modernisation	67,59
Immobilier	21,84
Aménagement	14,04
Numérique	11,35
Culture	13,77
Communication	0,24
Ressources humaines	0,36
Cuisine centrale	3,99
Commande publique	0,09
Moyens généraux	1,64
Gestions déléguées	0,17
Participations financières	0,10
TOTAL	225,72

Les principales opérations du budget 2024 sont :

Axe 1 : Sécurité et tranquillité : 10,9 M€

Les crédits alloués à la **sécurité** s'élèvent à **4,3 M€** dont 1 M€ pour la poursuite de l'aménagement du poste de police municipale et 1,4 M€ pour le déploiement du plan caméras et sa maintenance.

Le budget 2024 de **l'éclairage public**, d'un montant de **4,6 M€**, prévoit 3 M€ pour maintenir la qualité de service du parc ; 350 k€ pour des opérations du budget participatif, et des crédits de 1,2 M€ pour la poursuite du plan LED et l'innovation toulousaine de « détection de forme ». Afin de répondre aux enjeux de la transition écologique, la Mairie de Toulouse renforce ses efforts pour réaliser des économies d'énergie. Une nouvelle opération d'un montant global de 3,8 M€ pour la période 2024-2026 est ainsi proposée. Elle doit permettre d'atteindre l'objectif du 100 % LED de l'éclairage public à horizon 2026.

La direction **Mobilité Gestion Réseaux** présente un budget de **1,3 M€** pour notamment mettre en place le stationnement payant dans de nouveaux secteurs afin de résoudre les problèmes de gestion de l'espace public et pour financer la relocalisation de la maison de quartier Collignon située sur le site du Raisin, dont l'espace est nécessaire pour la construction d'une station de la 3^{ème} ligne de métro.

Axe 2 : Vie de quartier et proximité : 114 M€ (dont 8,5 M€ sont transférés en territoire)

L'éducation représente 28% des crédits d'investissement alloués au BP 2024 avec **64,2 M€** prévus, dont 6 M€ de crédits qui seront transférés aux territoires au titre des gros travaux d'entretien et du plan LEDs dans les écoles. 46 M€ sont destinés aux travaux de construction, d'extension et de réhabilitation des groupes solaires (GS). Parmi ces opérations, on peut noter le GS Marie Marvingt, le GS Canto Laouzetto et le GS Jolimont. 2024 verra par ailleurs l'achèvement de 2 GS d'importance, à savoir le GS Saliège (10 classes maternelles et 14 classes élémentaires) pour un coût total de l'opération de 13 M€ et le GS du Châtelet (9 classes maternelles et 13 classes élémentaires) dont le montant des travaux s'est porté à 15 M€. Par ailleurs, 1,3 M€ seront consacrés au mobilier scolaire et aux équipements informatiques.

Les investissements sportifs s'élèvent à **11,2 M€** dont 4,2 M€ au titre du plan piscines, 0,7 M€ pour la construction du gymnase Guilhermy ou encore 0,5 M€ pour la réhabilitation de la salle d'armes Louis Julien.

Le démarrage des équipements mutualisés mobilise des crédits sur 2024 de 2,4 M€. Sont concernés par ces travaux :

- L'équipement mutualisé de la Cartoucherie qui comprendra une médiathèque, une ludothèque, un centre social, une Maison Toulouse Services et des salles d'activités mutualisées ;

- Celui de Malepère comprendra une médiathèque, une ludothèque, un centre culturel, un gymnase, un restaurant sénior ;
- L'équipement de Montaudran aura une vocation tournée vers la jeunesse et les familles.

Les crédits liés à **l'action de proximité** sont de **14,4 M€**. L'aménagement des futures MTS (Maisons Toulouse Service) représente un montant de 1,5 M€ au BP 2024.

Le budget 2024 de la direction **solidarités** est de **9,6 M€**, dédiés notamment à la poursuite de la création des jardins partagés, aux acquisitions et travaux d'aménagement du pôle d'innovation sociale, aux aides en faveur du logement et à la réhabilitation du centre social de Soupetard.

La direction de **l'action socio-culturelle**, la direction de **l'enfance loisirs** et la direction de la **petite enfance** totalisent un budget cumulé de **11,7 M€** pour leur programmation annuelle de travaux courants et leurs opérations individualisées comme la rénovation de la MJC Croix Daurade ou la création du multi accueil Malepère.

Axe 3 : Développement durable et nature en ville : 33,3 M€

Cet axe intègre l'ensemble des opérations initiées par la Mairie de Toulouse en faveur du **développement durable et de la transition écologique**. A noter, une nouvelle enveloppe de 4 M€ prévisionnelle pour la période 2024-2026, afin de déployer massivement la solarisation des bâtiments municipaux.

En 2024, on distingue également sur cet axe, la végétalisation des cours d'écoles pour 1,2 M€ et les actions des espaces verts pour 9,6 M€ dont 1 M€ consacrés à la réalisation des opérations du budget participatif.

La direction de l'environnement présente un budget de 2,3 M€ dédiés en particulier au plan 100 000 arbres, aux travaux de sécurisation des berges de la Garonne et aux opérations du budget participatif.

Les autres directions sont également engagées dans les actions en matière de développement durable avec le déploiement du plan LEDs dans les écoles (4,1 M€ dont 2,7 M€ sont transférés en territoires), la poursuite du renouvellement de la flotte vers du « peu émissif » dans le cadre de la Zone à Faible Emission (7,3 M€), la réfection des éclairages des stades (2,5 M€), les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments (3,8 M€).

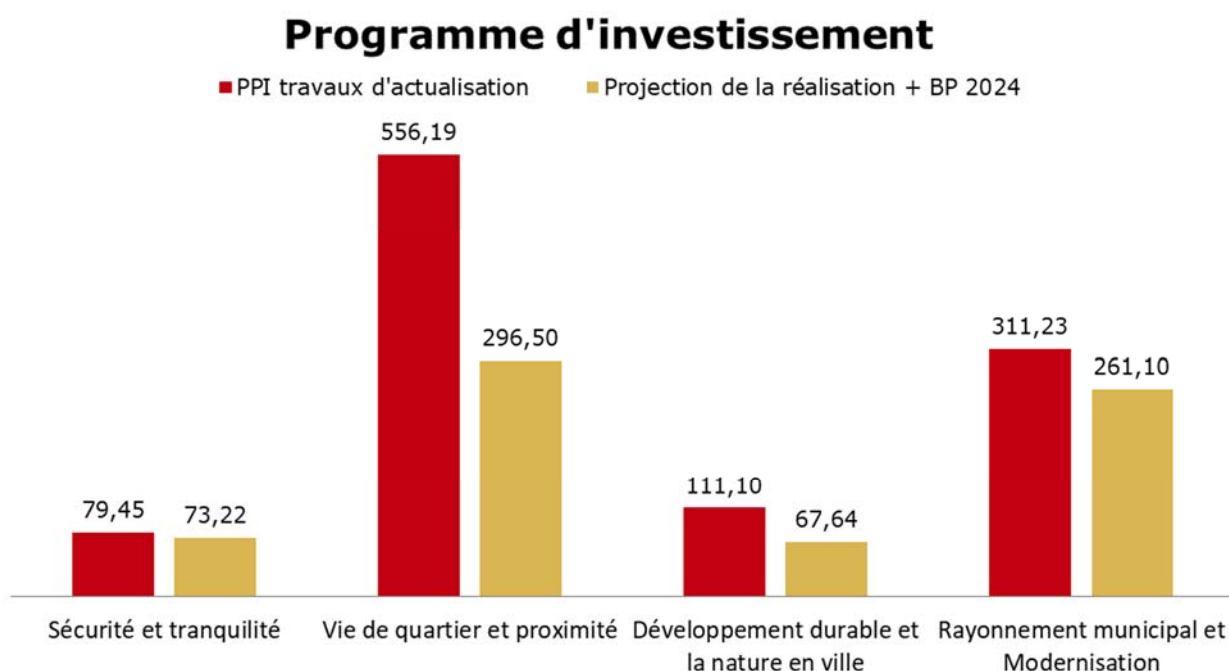
Axe 4 : Rayonnement municipal et modernisation : 67,6 M€

Les dépenses prévues pour les travaux, l'entretien et la valorisation des bâtiments municipaux s'élèvent à 21,8 M€ dont près de 7 M€ au titre de l'accessibilité et 4,8 M€ qui seront transférés en territoires au titre du gros entretien et de la maintenance des bâtiments.

Les 14 M€ affectés à l'aménagement sont fléchés entre autres sur le plan patrimoine pour 2,3 M€ (dont la rénovation de Notre Dame du Taur et de St Pierre des Chartreux) et la poursuite des opérations pour la Cité des Arts avec l'aménagement du parvis de la chapelle St Joseph.

La modernisation de la collectivité se poursuit avec 11,5 M€ de crédits inscrits pour les projets du numérique.

Enfin 13,8 M€ seront dédiés aux projets culturels, notamment pour la poursuite des travaux du Musée des Augustins (2,7 M€ prévus au BP2024).



B. Le financement de l'investissement

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	78,89	59,82	-24,2%	-19,07
Epargne nette	38,47	27,01	-29,8%	-11,46
Dotations, fonds et réserves	14,22	19,25	35,3%	5,03
Subventions d'investissement reçues	5,19	5,71	9,9%	0,51
Produits des cessions d'immobilisations	18,73	6,13	-67,3%	-12,60
Opérations pour compte de tiers	0,63	0,57	-9,0%	-0,06
Autres recettes d'investissement	1,65	1,15	-30,1%	-0,50
Emprunt d'équilibre	142,76	165,90	16,2%	23,14
Recettes d'investissement	221,65	225,72	1,8%	4,07

1. Les ressources propres

a. Les dotations, FCTVA et divers : 19,3 M€

Ce montant comprend la prévision du Fonds de Compensation de la TVA à hauteur de 18 M€ en hausse de 5 M€ de BP à BP. Cette inscription est la traduction du niveau des investissements constatés sur l'exercice de référence.

Le reversement de la taxe d'aménagement par Toulouse Métropole est estimé à 1,25 M€.

b. Les subventions : 5,7 M€

Les subventions d'investissement inscrites au présent budget sont celles pour lesquelles une notification a été reçue ou celles inscrites formellement dans le cadre de dispositifs partenariaux (convention territoriale, convention l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - ANRU).

L'**Etat** devrait, en 2024, apporter une participation à hauteur de 1,9 M€ se décomposant comme suit :

- 210 k€ pour la réhabilitation du groupe scolaire Jolimont au titre du Fonds Vert,
- 776 k€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la construction du groupe scolaire Ada Lovelace (210 k€) et pour la rénovation de la piscine Pech David (566 k€),
- 431 k€ de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la restauration de la basilique Saint Sernin,
- 270 k€ avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la rénovation de la piscine Toulouse Lautrec,
- 176 k€ via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et l'ANRU pour la mise en place de la vidéoprotection, la création de nouveaux équipements tels que le centre social à Mirail Université et l'équipement de quartier Papyrus à Bagatelle,
- 220 k€ au titre du bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques.

L'**ADEME** participe sur plusieurs projets de géothermie notamment pour les groupes scolaires Joséphine Baker, Saint Simon et l'école maternelle Lucie Aubrac pour 240 k€. Elle

apporte également sa participation, pour 474 k€, sur le projet REVOX qui vise au remplacement des emballages jetables dans les cantines par des contenants réutilisables.

La **Caisse d'Allocations Familiales**, quant à elle, cofinancera à hauteur de 1,2 M€ différents projets de construction, réhabilitation et rénovation sur les Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE), les relais petite enfance, les haltes garderies et les multi accueils.

La **Région Occitanie** devrait verser 815 k€ pour l'aménagement des abords de la chapelle Saint Joseph.

Enfin, le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** devrait participer pour 478 k€ au déploiement du plan numérique dans les écoles Toulousaines.

A ce stade, il n'est pas prévu d'accompagnement du Conseil Départemental de la Haute Garonne sur des projets d'investissements.

c. Les cessions d'immobilisations : 6,1 M€

Sont citées ici, à titre principal, la vente de divers immeubles pour 1,4 M€ et de terrains (allée Madron à la Croix Rouge et le terrain rue Marie Laurencin) pour 3 M€.

Dans le cadre du projet Dessines moi Toulouse à Bordeblanche, il est prévu une cession estimée à 1,1 M€. Cet îlot est destiné à recevoir une résidence intergénérationnelle, incluant de nombreux espaces communs qui seront animés par le bailleur pour favoriser et faciliter les échanges, l'innovation sociale et la création de lien social entre les résidents. Des cessions à OPPIDEA sont également prévues pour les ZAC Malepere et Garonne pour un montant total de 0,4 M€.

Le montant des ventes aux enchères de véhicules est estimé à 0,2 M€.

d. Les opérations pour compte de tiers et remboursement de travaux : 0,6 M€

Cette inscription correspond principalement à l'opération pour compte de tiers, équilibrée en dépenses et en recettes, prévue pour les interventions sur l'IGH Jean Jaurès pour 0,40 M€. Des crédits sont également inscrits pour les interventions sur les immeubles menaçant ruine et le remboursement des travaux d'office réalisés par les services Hygiène et Santé de la Mairie de Toulouse pour l'élimination des encombrants dans les logements de particuliers affectés par le syndrome de Diogène.

2. L'emprunt

Déduction faite des ressources propres, y compris l'épargne nette, le besoin de financement restant, qui correspond à l'emprunt d'équilibre, s'élève en 2024 à 165,90 M€ environ. Le niveau de financement réellement mobilisé dépendra de l'exécution budgétaire.

IV. L'endettement

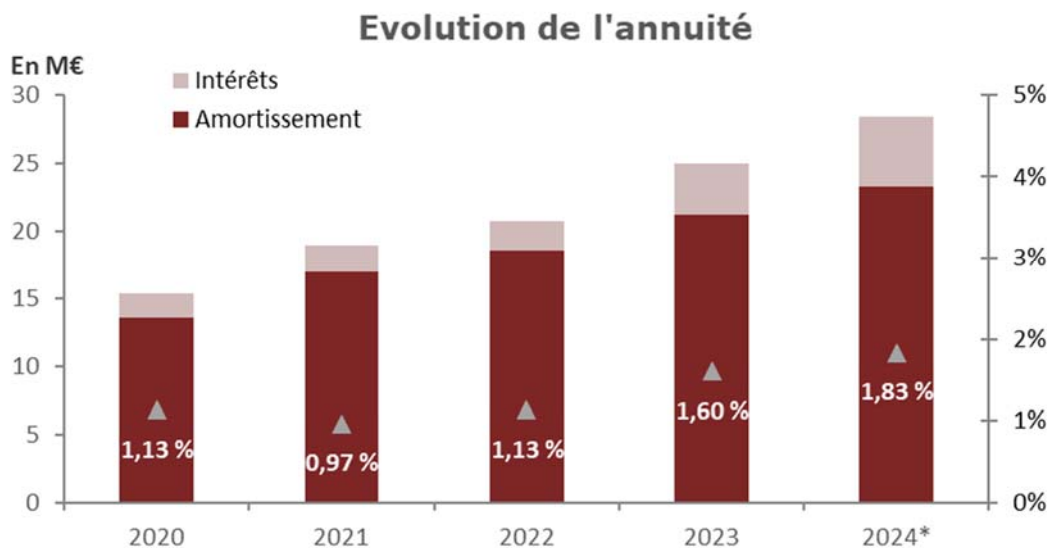
L'encours de dette au 31 décembre 2023 atteint les 275,9 M€. Cet encours majoritairement à taux fixe ne comporte pas d'emprunts structurés, et se répartit entre 13 prêteurs.

En 2024, le fonds de roulement sera diminué, afin de moins emprunter en période de taux d'intérêt plus élevés. L'encours de dette projeté au 31 décembre 2024 devrait atteindre près de 292,2 M€.

L'annuité de la dette estimée pour l'exercice 2024 s'élève à 28,3 M€, en augmentation du fait de la mobilisation de nouveaux emprunts en 2023 et 2024. La dette de la Mairie de Toulouse étant jeune, il n'y a pas encore de contrats qui arrivent à leur terme. Chaque emprunt nouveau se traduit donc par une augmentation du capital à rembourser.

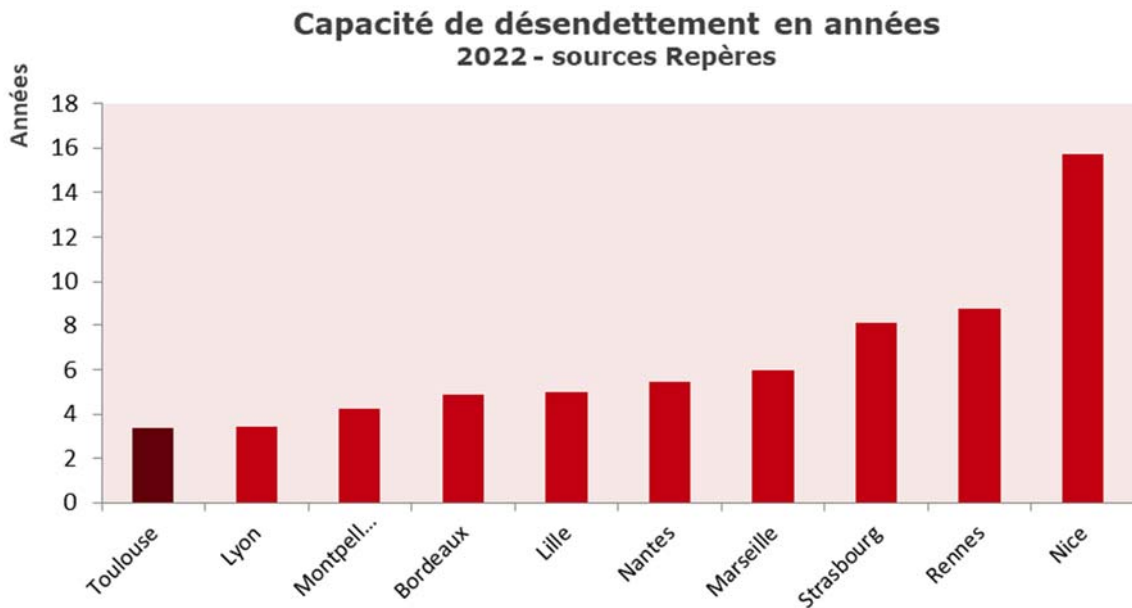
Les frais financiers inscrits au budget 2024 s'élèvent à 5,7 M€ en augmentation de 1,1 M€ par rapport au budget de 2023. Ceci est principalement dû à l'augmentation des taux d'intérêt qui vient impacter à la fois l'encours existant (les emprunts déjà souscrits indexés sur taux variables) et les nouveaux emprunts souscrits à des conditions moins favorables que les 5 dernières années.

Le taux moyen anticipé pour l'exercice 2024 augmente ainsi à 1,83 % contre 1,60 % en 2023. Une partie des emprunts à mobiliser en 2024 est déjà signée et sécurisée avec des conditions qui restent performantes (20 M€ auprès de l'AFL à Euribor 3M + 0,51%).



* estimation

La capacité de désendettement de la Mairie de Toulouse en 2023 atteint 4,5 années contre 3,5 en 2022. Cette progression s'explique par le fait que l'encours de dette augmente avec la mobilisation de nouveaux emprunts conséquence de l'accélération de la réalisation des projets d'investissements du mandat alors que l'épargne brute diminue dans un contexte d'inflation persistante. Le niveau reste néanmoins toujours très bas en comparaison avec les communes de même strate et bien en deçà du seuil d'alerte pour une commune, situé à 12 ans et de l'objectif de la Mairie de Toulouse fixé à 9 ans.



L'extinction de l'encours de dette, en intégrant les nouveaux emprunts de 2024, révèle des annuités en paliers, indicateurs d'une dette jeune, distribuée sur différentes durées. Ainsi, l'augmentation de l'encours en 2023 puis 2024 entraîne une hausse des remboursements avec un an de décalage, donc en 2025 et 2026.

Conclusion

Les équilibres financiers de la Mairie de Toulouse se dégradent légèrement ; les soldes intermédiaires de gestion projetés à l'étape du budget primitif 2024 restent suffisants. Cette situation reflète la bonne santé financière de la collectivité malgré un contexte économiques et financier qui pèse sur son budget de la collectivité.

Les conséquences de l'inflation sur le niveau de dépenses sont à ce stade absorbées par la dynamique des recettes fiscales. Un nouveau choc exogène ou une accentuation des tensions macroéconomiques seraient néanmoins de nature à fragiliser les équilibres financiers actuels.

Dans ce contexte particulier, la Mairie de Toulouse poursuit néanmoins ses projets, en développant l'offre de service public, tout en faisant le choix du pouvoir d'achat et donc de la stabilité fiscale et des tarifs. La réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements municipaux quant à elle s'accélère pour plus de tranquillité, de proximité et de verdissement de la ville, au bénéfice de toutes les toulousaines et tous les toulousains.

2024

Rapport
du budget primitif



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23-0589

N° de passage en séance : 4.1

Objet de l'acte : Budget Primitif de la Mairie de Toulouse pour 2024 - Budget Principal

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date de la séance : 01 décembre 2023

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 06/12/2023

Date de réception en Préfecture : 06/12/2023

- Document à conserver avec l'original de l'acte -